

Demands du SNECA CADIF – NAO 2023

pour récompenser les salariés de leur labeur et pour résister au Turn-Over

RÉMUNÉRATION

- 3.20 % dont 1,50 % en RCI/RCP
- Ré-évaluation de la REC de 10 % (qui n'a pas bougé depuis 2017 !) et révision de l'accord (signé en 2017 par CFDT et CFTC)
- Connaître l'attribution des RCI par DR et siège, et le calcul de la masse salariale mensuelle brute également, par sites.
=> La Direction refuse de fournir ces éléments.
- Prime de représentation pour les collègues en contact direct avec les clients (habillement)
- La prime carburant à dé-corréler des NAO puisque déjà décidée et annoncée par le nouveau DG.
=> La Direction veut maintenant affiner le montant en fonction des distances parcourues par les uns et les autres... À priori, ce ne sera donc pas 400€ pour tout le monde !

POUVOIR D'ACHAT

- Revoir différemment l'accord Indemnité Francilienne : partir sur un accord « vie chère » comme dans les Iles (Réunion, Guadeloupe, Martinique)
- Utiliser la grille salariale différemment, exemple : dans certaines CR de Province les métiers spécialisés sont en classification 10 quand ils sont juniors et 12 séniors (au CADIF c'est 8 puis 10), les classifications des DA montent à 14 voir 15 quand c'est limité à 13 dorénavant en IDF !

La vie en Ile de France a un surcoût qui n'est pas compensé par l'accord Indemnités Franciliennes.

Nos métiers dans la banque subissent un déclassement suite à une politique salariale peu ambitieuse depuis 2 décennies.

Vous écouter pour mieux vous comprendre...

... Mieux vous comprendre pour mieux vous défendre !

SNECA National

<http://sneca.fr> - contact@sneca.fr
4 rue Moncey 75009 Paris
01.48.74.16.48

Le SNECA CFE-CGC
l'indépendance à votre service !

cadifsneca@gmail.com
01 44 73 22 30

Flashez pour découvrir notre site :
<https://cadif-sneca.fr>



CONDITIONS DE TRAVAIL

- Mesure de la charge de travail des différents postes de l'agence active.
- 100 ETP de plus pour assurer objectif de développement de la Caisse Régionale.
**=> Réponse de la Direction :
actuellement, 148 ETP CDI en Task
Force mais des postes restent vacants.**

DIVERS

- Augmenter l'enveloppe du CET en augmentant le nombre de RTT possible à transférer (Limité à 10 actuellement)
- Ouvrir le CESU à tous aux normes fixées par la loi.
- Ouverture de Négociation sur les fins de carrière.
- Réouvrir les négo PME (Prime de mobilité)

**La réévaluation de 3,5% (2.68%, en moyenne, pour le CADIF !)
décidée unilatéralement, par la Fédération Nationale,
NE COUVRE PAS l'inflation historique (6,5% pour 2023) !**

Pour défendre vos intérêts, vos élus CSE & Délégués Syndicaux



**Des FEMMES et des HOMMES,
au SERVICE de leurs COLLÈGUES... C'est CHEZ NOUS !**

